

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TOURNOIS.

(52142 ; 52143)

- **Article 1 :**
 - Les clubs de la Diagonale d'Eybens et de l'Échiquier Martinérois organisent le 2^e rapide de l'entente Saint-Martin d'Hères / Eybens (tournoi principal et tournoi jeune (-16ans)) le dimanche 27/09/2020 à la Salle Ambroise Croizat place du 8 février 1962 - 38400 ST-MARTIN D'HÈRES.
- **Article 2 :**
 - Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.
 - Les appariements se font au Système suisse.(à l'aide du logiciel Papi)
 - Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.
- **Article 3 :**
 - Cadence : 15mn + 5 s/c par joueur pour le tournoi principal et tournoi jeunes.
 - L'Article A.4 des Règles du Jeu Rapide sera appliqué.
 - Tout joueur qui arrive devant l'échiquier dix minutes après l'heure prévue, perdra la partie. Si aucun joueur n'est présent, les deux joueurs seront forfaits.
- **Article 4 :**
 - Horaire de Jeu: 1^{er} ronde 9h30. 4 rondes le matin puis 4 rondes l'après-midi.
 - Clôture des inscriptions : 9h15
 - Clôture du Tournoi : 27/09/2020 18h30 à Salle Ambroise Croizat.
- **Article 5 :**
 - Droits d'inscription :
 - Adultes : 15 € inscription avant le 27/09/20 majoration 18 €
 - Jeunes : 7,5 € inscription avant le 27/09/20 majoration 9 €
 - Répartition des Prix :
 - La liste des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 5^e ronde.
 - Les prix seront :
 - Non-cumulables.
 - Au système Hort pour les premières places du principal.
 - À la place pour les prix par catégories elo.
 - À la place pour le tournoi jeune.
 - Tout joueur n'étant pas présent à la remise des prix ne pourra réclamer son prix.
- **Article 6 :**
 - Départage des ex æquo : Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.
- **Article 7 :**
 - Aucun téléphone mobile et/ou autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. (Article 11.3b)
 - Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
 - Il sera demandé aux joueurs d'avoir une attitude convenable.
 - Toute dégradation entraînera une exclusion.
 - Ne pas fumer et ne pas vapoter dans la salle de jeu.
 - Le port du masque (type masque chirurgicale) est obligatoire pour toutes personnes, présentes dans la salle, âgées de plus de 11 ans.
- **Article 8 :**
 - Arbitre Principal: DELELIS-FANIEN Thierry AFE1
 - Arbitre Adjoint:
- **Article 9 :**
 - Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.